



PETR du Pays de Langres (Siren : 200060754)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

| | |
|--------------------|--|
| Nature juridique | Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) |
| Commune siège | Langres |
| Arrondissement | Langres |
| Département | Haute-Marne |
| Interdépartemental | non |

Date de création

| | |
|------------------|------------|
| Date de création | 01/01/2016 |
| Date d'effet | 01/01/2016 |

Organe délibérant

| | |
|--------------------------------|--|
| Mode de répartition des sièges | Nombre de sièges dépend de la population |
| Nom du président | M. Éric DARBOT |

Coordonnées du siège

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Complément d'adresse du siège | |
| Numéro et libellé dans la voie | 200 Rue du Caporal Albert Arty |
| Distribution spéciale | |
| Code postal - Ville | 52200 LANGRES |
| Téléphone | 03 25 84 10 00 |
| Fax | |
| Courriel | |
| Site internet | |

Profil financier

| | |
|---|---------------------------------------|
| Mode de financement | Contributions budgétaires des membres |
| Bonification de la DGF | non |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | non |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non |
| Autre redevance | non |

Population

| | |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 45 185 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 19,86

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature jur. |
|------|---|-------------|
| 52 | CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais (200027308) | CC |
| 52 | CC des Savoir-Faire (200070332) | CC |
| 52 | CC du Grand Langres (200072999) | CC |

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

| Compétences exercées par le groupement |
|---|
| <p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, rurale et résidentielle, et de zones d'activités commerciales, et soutien aux activités commerciales, la viabilisation et l'aménagement des espaces publics et des voiries et réseaux divers des zones d'activités ci-après : le Parc d'Activités Langres Sud pour la Communauté de communes Auberive, Vingeanne, Montsaugonnais, le Parc d'Activités Langres Nord ? Rolampont pour la Communauté de communes du Grand Langres, le Parc d'Activités Chalindrey Grand Est pour la Communauté de communes du Pays de Chalindrey, la zone d'activités industrielles du Breuil pour la Communauté de communes du Bassigny, et le développement de projets économiques d'intérêt communautaire validés par le Comité Syndical. En outre, il assure la prospection des projets d'implantation sur l'ensemble du territoire couvert par les Communautés de Communes concernées.</p> |
| <p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</p> <p>- Schéma de secteur</p> <p>1. Le PETR élabore et met en ?uvre le Projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les Communautés de communes qui le composent dans le but de favoriser un développement équilibré et durable du territoire. Il communique sur le Projet et les axes de son contenu. 2. Le PETR porte et met en ?uvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne et mobilise tous financements parapublics, permettant la mise en ?uvre du Projet de territoire.</p> <p>- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports</p> |
| <p>Développement touristique</p> <p>- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme</p> <p>1. a. Le PETR assure la définition et la mise en ?uvre de son schéma de développement touristique à l'échelle du périmètre des Communautés de communes ayant pris la compétence. b. Le PETR assure le développement et la gestion coordonnés des zones touristiques, soit : les zones des lacs de la Liez, de Charmes et de la Mouche et, les ports du Canal de Champagne et Bourgogne (Rolampont, Humes-Jorquenay, Langres) dédiées au développement touristique sur la Communauté de communes du Grand Langres, les zones du lac de la Vingeanne et du plan d'eau de l'étang de la Juchère et, le port de Cusey dédiées au développement touristique sur la Communauté de communes Auberive, Vingeanne, Montsaugonnais, les chemins de randonnée de niveau communautaire concernant le balisage, toutes zones incluses dans la concession avec Voie Navigable de France, les sites touristiques : source de l'Aube, source de la Marne, la zone du Fort du Cognelot de la Communauté de communes Pays de Chalindrey, et des projets touristiques en lien avec le développement du tourisme d'étape (Langres et son patrimoine?) ou en lien avec la valorisation des ressources locales</p> |

telles que la ressource en eau, les métiers d'art ? savoir-faire artisanaux et les ressources pierre ? bois ? osier ? végétal.

Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 52 | Syndicat départemental d'énergie et des déchets 52 (200055614) | SM fermé | 197 649 |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)